

2013-01-30

National Grievance
NA-12-001
Hours of Work

A national grievance has been filed regarding the Corporation reducing Group Post Offices below the minimum weekly hours of service as per Clause 20.01 (b). On November 6, 2012, the Corporation denied the national grievance.

The arbitration is scheduled with Arbitrator Michel Picher for March 6 to 8, 2013.

Grief national NA-12-001
Heures de travail et de service

Un grief national au sujet de la réduction, par la Société, des heures de service hebdomadaires des bureaux de poste de la catégorie des groupes, sous le nombre minimum d'heures convenu, a été déposé en vertu de la clause 20.01 b). Le 6 novembre 2012, la Société a rejeté le grief national.

L'arbitrage doit être entendu par l'arbitre Michel Picher, du 6 au 8 mars 2013.

Bill C-377
Income Tax Act

On December 5, 2011, MP Russ Hiebert introduced private member's Bill C-377, requiring labour organizations to file financial information to the Canada Revenue Agency (CRA). He put forward the Bill after he found out labor organizations have no obligations under the Income Tax Act to keep records of their financial dealings or report them to the CRA.

The Opposition, New Democrats, in the House of Commons have adamantly opposed it, arguing it violates workers' rights and privacy, and that it is too onerous and expensive.

The Liberal Party is not in support of the Bill and seeks to make appropriate changes and amendments. They have stated that this legislation is an attack on organized labour.

A key message from the Canadian Labour Congress (CLC):

"Bill C-377 is unnecessary, bureaucratic red tape that would be very expensive for

government to administer, would intrude on privacy and may be unconstitutional. It should not proceed."

The Second Reading vote No. 174 was held on March 14, 2012, and the results were:

Yes – 154

Conservative Party and Independent members

No – 127

Green, Liberal, Bloc Québécois and NDP Parties

Recently, Alexandre Boulerice, the NDP labour critic, appealed to the Speaker of the House of Commons to rule that Bill C-377 requires royal recommendation before MPs can vote on it.

On December 6, 2012, the Speaker ruled that the Bill in its current form does not require a royal recommendation to proceed through the next stage of the legislative process.

On December 7, 2012, the unusual move to introduce amendments to the Bill took place on the floor of the House of Commons. The second trade took place on December

11, when the debate occurred before the final vote.

The Third Reading vote No. 600 was held on December 12, 2012, and the results were:

Yes – 147

Conservative Party

No – 135

Green, Liberal, Bloc
Québécois, NDP, and
Conservative (5) Parties

This is unprecedented speed for a private member's Bill, particularly when it has a monetary cost to the government attached to it.

With the adoption of Bill C-377, the Bill is now referred to the Senate where it undergoes a process roughly similar to that of the House. Finally, should the Senate amend the Bill further, any Senate amendment must be ratified by the House before the Bill can be given Royal Assent.

CPAA is in opposition to this Bill and we are asking you, as a member, to contact your Senator to advocate against this Bill. We thank you for your support.

For more information about this Bill, the Web site address is www.c377.ca.

Projet de loi C-377

Loi de l'impôt sur le revenu

Le 5 décembre 2011, le député Russ Hiebert a déposé le projet de loi C-377, un projet de loi émanant d'un député. Ce projet

de loi demande à ce que les organisations ouvrières soient tenues de présenter des états financiers à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Il a présenté le projet de loi après avoir appris que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, les organisations ouvrières n'étaient pas tenues de garder un registre de leurs transactions financières ou de les déclarer à l'ARC.

L'Opposition, les néo-démocrates, s'y sont vivement opposés à la Chambre des communes, soutenant qu'il viole les droits des travailleurs ainsi que leur droit à la vie privée et qu'il est trop onéreux et coûteux.

Le Parti libéral n'appuie pas le projet de loi et vise à y apporter les modifications et amendements nécessaires. Ils ont affirmé que cette mesure législative constitue une attaque au mouvement syndical.

Un message important du Congrès du Travail du Canada (CTC) :

« Le projet de loi C-377 est inutile, une formalité bureaucratique qui coûterait très cher au gouvernement à administrer, qui s'ingérerait dans la vie privée et qui est potentiellement inconstitutionnel. On ne devrait pas y donner suite. »

Le vote en deuxième lecture n° 174 s'est tenu le 14 mars 2012. Les résultats du vote étaient :

Pour – 154

Parti conservateur et membres indépendants

Contre – 127

Parti vert, Parti libéral, le Bloc Québécois et le NPD

Alexandre Boulerice, porte-parole néo-démocrate en matière de travail, a récemment demandé au président de la Chambre des communes de déclarer que le projet de loi C-377 devait être accompagné d'une recommandation royale avant que les députés puissent voter ce projet de loi.

Le 6 décembre 2012, le président a déterminé que le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne devait pas être accompagné d'une recommandation royale pour pouvoir passer à la prochaine étape du processus législatif.

Le 7 décembre 2012, la manœuvre inhabituelle de présenter des amendements au projet de loi a eu lieu sur le parquet de la Chambre des communes. Le deuxième échange a eu lieu le 11 décembre, lorsque le débat a eu lieu avant le vote final.

Le vote en troisième lecture n° 600 s'est tenu le 12 décembre 2012. Les résultats du vote étaient :

Pour – 147

Parti conservateur

Contre – 135

Parti vert, Parti libéral, le Bloc Québécois, le NPD, Parti conservateur (5)

Ceci s'est déroulé à une vitesse fulgurante pour un projet de loi émanant d'un député, spécialement lorsqu'un coût monétaire pour le gouvernement lui est associé.

Avec l'adoption du projet de loi C-377, le projet de loi est maintenant renvoyé au Sénat où il sera soumis à un processus à peu près semblable à celui de la Chambre. Finalement, si le Sénat apportait d'autres amendements au projet de loi, tout amendement apporté par le Sénat devrait être ratifié par la Chambre avant que celui-ci puisse obtenir la sanction royale.

L'ACMPA s'oppose à ce projet de loi et nous vous demandons, en tant que membre, de communiquer avec votre sénateur pour lui faire part de votre opposition à ce projet de loi. Nous vous remercions de votre appui.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce projet de loi, l'adresse du site Web est www.c377.ca.

Message from Canada Post Disability Insurance Portfolio

by: Pierre Gourgon, Manager, Disability Management (LTD)

Canada Post has developed comprehensive benefits programs aligned with our Vision statement related to managing employees with disabilities.

Vision Statement:

Canada Post will be recognized as a leading employer in Canada that encourages and supports all employees to actively include health, safety and well-being in their daily lives. We will continuously strive to design, implement and administer Disability Management programs that are recognized as best in class and that meet or exceed certification standards.

Aligned with this, the Disability Insurance Portfolio has developed and implemented an initiative that focuses on facilitating return-to-work for CPAA represented employees who, as a result of a physical disability may not be able to fulfill the essential duties of their position.

This initiative recognizes some of the unique characteristics of these post offices and some of the challenges that may need to be overcome when an employee with a disability is attempting to return to work, which can include:

- Office configuration (i.e. counters and workstations) that may introduce significant challenges to employees who have lost mobility, range of motion or, strength;
- Ability to “bundle” work may be difficult given the limited number of employees working in the same facility. In many cases, an employee may be the only employee in the facility and a return-to-work may not be feasible until fully recovered.

The initiative consists of a lifting device that can facilitate a return-to-work for employees who, otherwise may need to remain off-work and be exposed to many of the negative consequences relating to disabilities including decreased income, disconnection from the workplace/workforce and, in many cases, loss of employment and/or employability.

These lifts allow an employee with a physical disability to perform their duties with minimal physical effort. The lift device can accommodate up to 88 lbs weights and requires between 1-5 lbs of effort to push/pull the device with a 35 lbs parcel.

If this device can be of assistance to you or someone you know, please communicate with your CPAA Branch President.

**Un message de l'équipe
responsable du portefeuille
d'assurance-invalidité
de Postes Canada**

par : *Pierre Gourgon,
Gestionnaire, Gestion des cas
d'invalidité*

Postes Canada a élaboré des programmes d'avantages sociaux complets qui sont en conformité avec notre Énoncé de vision sur la gestion des cas d'invalidité.

Énoncé de vision :

Postes Canada est reconnue comme étant un employeur canadien de marque qui appuie tous ses employés et les encourage à rechercher activement la santé, la sécurité et le bien-être dans leur vie quotidienne. Nous continuerons à nous attacher à concevoir, mettre en œuvre et administrer des programmes de gestion des cas d'invalidité qui respectent ou dépassent les normes de certification et sont reconnus comme étant les meilleurs dans le domaine.

Conformément à cet énoncé, l'équipe responsable du portefeuille d'assurance-invalidité a créé et mis en œuvre une initiative qui vise à faciliter le retour au travail des employés représentés par l'ACMPA qui, en raison d'une incapacité physique, ne peuvent pas accomplir les tâches qui sont essentielles à leur poste.

Cette initiative reconnaît les caractéristiques uniques de ces bureaux de poste et de quelques-uns des problèmes qu'il faut parfois résoudre lorsqu'un de ces employés tente un retour au travail, notamment :

- la configuration d'un bureau (p. ex., les comptoirs et les postes de travail) peut poser des problèmes importants pour les employés dont la mobilité, l'amplitude des mouvements ou la force est réduite;
- la répartition du travail peut être difficile étant donné le nombre restreint d'employés qui travaillent dans une même installation. Dans bien des cas, l'employé peut être le seul de l'installation, dans lequel cas le retour au travail n'est pas envisageable tant que l'employé n'est pas complètement rétabli.

L'initiative comprend un appareil de levage qui peut faciliter le retour au travail d'employés qui, autrement, devraient continuer à s'absenter du travail et à subir les nombreuses conséquences liées à l'invalidité, comme une diminution de salaire, le fait d'être séparé de leur milieu de travail et de leurs collègues et, dans bien des cas, la perte d'emploi ou d'employabilité.

Ces appareils permettent à ces employés d'accomplir leurs tâches avec très peu d'efforts physiques. L'appareil de levage peut supporter un poids maximal de 88 livres et requiert un effort équivalant à une à cinq livres pour pousser ou tirer l'appareil contenant un colis de 35 livres.

Si cet appareil peut vous aider vous ou quelqu'un que vous connaissez, veuillez communiquer avec le président de section de l'ACMPA.

Park'N Fly Discount

CPAA signed a corporate agreement with Park'N Fly, which offers CPAA members a 15% discount off regular rates for airport parking at the locations listed below.

The discount applies to parking charges only. Taxes and additional services purchased are not discountable. In order to receive the Park'N Fly discounted rate, the members must present their rewards program card.

To apply for the Rewards program card (completely free), the steps are:

- Click on www.parknfly.ca
- Click on "a city" under Park'N Fly Airport Parking
- Enter rewards # 456136
- Click on "Not a member? Join now"
- Click on "I want to join"
- Complete form

With the Park'N Fly rewards card, in addition to the 15% discount, members will get the Aeroplan points and the Park'N Fly points (redeemable for free parking).

This program is in effect for a period of 12 months from the mutually agreed implementation date of November 23rd 2012.

Locations and rates available are:

Edmonton (self park only)
Daily \$10.99
Weekly \$54.95

Vancouver (valet only)
Daily \$18.95
Weekly \$94.75

Halifax (self park only)
Daily \$12.17
Weekly \$60.87

Ottawa (self park only)
Daily \$12.95
Weekly \$64.75

Montreal (valet)
Daily \$19.95
Weekly \$99.95

(express A, self park)
Daily \$14.95
Weekly \$74.95

(express B, self park)
Daily \$15.95
Weekly \$79.95

Toronto (valet parking)
Daily \$21.95
Weekly \$131.70

(self park)
Daily \$14.95
Weekly \$89.69

(economy park, self park)
Daily \$12.95
Weekly \$77.69

Rabais Park'N Fly

L'ACMPA a conclu une entente corporative avec Park'N Fly. Cette entente offre aux membres de l'ACMPA un rabais de 15 % sur les tarifs réguliers de stationnement dans les aéroports énumérés plus bas.

Le rabais est uniquement applicable aux frais de stationnement. Le rabais ne s'applique pas aux taxes et à l'achat de services additionnels. Afin d'obtenir le taux réduit de Park'N Fly, les membres doivent présenter leur carte de programme de récompenses.

Pour effectuer une demande de carte de programme de récompenses (gratuite), les étapes à suivre sont les suivantes :

- Cliquez sur www.parknfly.ca
- Cliquez sur « *une ville* » sous la section stationnement d'aéroport Park'N Fly
- Tapez le numéro de membre 456136
- Cliquez sur « Non membre? Adhérez maintenant »
- Cliquez sur « Je veux adhérer »
- Remplissez le formulaire

Avec la carte de récompenses Park'N Fly, en plus du 15 % de rabais, les membres recevront

les milles Aéroplan et les points de récompenses de Park'N Fly (échangeables contre du stationnement gratuit).

Ce programme est en vigueur pour une période de 12 mois, depuis le 23 novembre 2012, date de mise en œuvre déterminée conjointement.

Villes et taux disponibles :

Edmonton (stationnement libre-service seulement)
10,99 \$ par jour ou
54,95 \$ par semaine

Vancouver (service de valet seulement)
18,95 \$ par jour ou
94,75 \$ par semaine

Halifax (stationnement libre-service seulement)
12,17 \$ par jour ou
60,87 \$ par semaine

Ottawa (stationnement libre-service seulement)
12,95 \$ par jour ou
64,75 \$ par semaine

Montréal (service de valet)
19,95 \$ par jour ou
99,95 \$ par semaine

(express A, stationnement libre-service)
14,95 \$ par jour ou
74,95 \$ par semaine

(express B, stationnement libre-service)
15,95 \$ par jour ou
79,95 \$ par semaine


Toronto (service de valet)
21,95 \$ par jour ou
131,70 \$ par semaine

(stationnement libre-service)
14,95 \$ par jour ou
89,69 \$ par semaine

(terrain économique,
stationnement libre-service)
12,95 \$ par jour ou
77,69 \$ par semaine

**Sixty (60) years of service
with CPAA**


On December 7th, National President Leslie Schous was presented an award recognizing twenty-five (25) years of service to CPAA, as well as Sylvie Duguay, CPAA Support Staff Office Manager for thirty-five (35) years of service.

 ***Congratulations to
Leslie and Sylvie
for your dedication to
CPAA!***



**Soixante (60) ans de service
avec l'ACMPA**

Le 7 décembre, un prix de reconnaissance a été présenté à la présidente nationale, Leslie Schous, pour ses vingt-cinq (25) années de service avec l'ACMPA, ainsi qu'à Sylvie Duguay, chef de bureau du personnel de soutien de l'ACMPA, pour ses trente-cinq (35) années de service.

***Félicitations à
Leslie et Sylvie
pour votre dévouement à
l'ACMPA!*** 

**CPAA Communication Committee / Comité de communication de
l'ACMPA**

Karen E. MacDonald
Sue A. Verhelst
Julie Hughes

For more information, contact your CPAA Communication Committee at:
Pour plus d'informations, contacter votre comité de communication de
l'ACMPA à :

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tel. / tél. 613-745-2095
Fax / télécopieur 613-745-5559
mail@cpaa-acmpa.ca